

## Enquete Publique Azur Bio Traitement

De: "Le Cellier de Marius Caius" <celliermariuscaius@orange.fr>

17/01/2019 09:05

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Pièces jointes: Azur Bio Traitement.pdf (386,8 ko);

---

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Veillez trouver ci-joint notre lettre de soutien au projet AZUR BIO TRAITEMENT à joindre à l'enquête publique.

Cordialement,

Le Président

Jean-François ARMARIO



AOP | Côtes de Provence Sainte-Victoire  
Côtes de Provence

IGP | Var - Méditerranée

47 Grand Rue - 83910 Pourrières



A l'attention de M. François BOUSSARD  
Bureau de l'environnement et du Développement  
Durable  
Préfecture du Var  
Avenue du 112° RI  
CS 31209  
83070 TOULON CEDEX

Pourrières le 16 janvier 2018

Objet : Soutien au projet Azur Bio-Traitement dans le cadre de l'enquête publique  
Copie à Monsieur le Préfet du Var

Monsieur le commissaire enquêteur,

Une enquête publique est actuellement ouverte concernant la demande d'autorisation d'Azur Bio Traitement d'exploiter une installation de traitement d'effluents vinicoles à Saint Maximin La Sainte Baume. Etant partie prenante dans ce dossier, nous tenons à y apporter notre soutien.

Nous sommes une cave coopérative vinicole, avec une récolte moyenne de 50000 hls. Notre plus gros problème est la gestion des effluents.

Actuellement nous effectuons des épandages sur des terrains que nous avons acheté et d'autres, répertoriés et suivis par la chambre d'agriculture. Cette solution est contraignante et a ses limites. Nous avons de gros pics de consommation d'eau pendant les vendanges et les rotations sont difficiles à gérer, la station d'épuration de la commune n'est pas une solution envisageable et la cave étant située au cœur du village, nous ne pouvons pas installer un module de traitement sur notre site.

Le projet d'Azur Bio Traitement est pour nous la solution idéale et nous y avons adhéré dès sa présentation.

Cette solution nous permettrait de mutualiser les coûts et les compétences, ce projet a reçu l'approbation de la DREAL, Azur Bio Traitement a tout mis en place pour éviter toutes nuisances pour le voisinage olfactives ou sonores est techniquement solide et dans le plus grand respect de l'environnement.

Ce projet est très important pour les caves du secteur, nous rencontrons tous les mêmes problèmes de dépollution et il est indispensable de les résoudre. Ce projet répond complètement à nos attentes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de meilleurs sentiments.

Le Président,

Jean-François ARMARIO

**enquête publique concernant l'installation d'une société de traitement des effluents vinicoles**

De: "Cécile Ordy" <cecile@ordy.net>

17/01/2019 21:14

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Pièces jointes: Azur Bio Traitement - Commissaire enqueteur.pdf (129,5 ko);

---

M le Commissaire enquêteur,

Je vous prie de trouver ci-joint mon courrier concernant l'enquête publique sur l'installation d'une société de traitement des effluents vinicoles par la société Azur Bio Traitement.  
Je vous remercie de le joindre au dossier.

Bien Cordialement,

Cécile ORDY

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande de transformation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume en usine de retraitement des déchets vinicoles par la société « Bio Azur Distillation ».

Je réside avec mon conjoint et mon fils de deux ans à proximité de la distillerie, Allée Alphonse Daudet, depuis Septembre 2014. Je me suis installée précisément à Saint Maximin, dans ce quartier, pour le calme et la présence d'un environnement naturel. La distillerie n'était alors déjà plus en fonctionnement mais servait seulement de cuve de stockage et je peux vous assurer que lors de ces phases de stockage, l'odeur qui s'en dégageait était déjà présente et gênante.

Pour ce qui concerne l'installation projetée :

- Les données exposées par la Société ne sont pas à jour, il n'y figure pas l'école « Galilée » située juste en face de la Distillerie, il n'y figure pas non plus le nouveau lotissement construit depuis peu qui se situe accolé à la distillerie. La crèche de mon fils se situe à deux kilomètres de la distillerie et n'apparaît pas non plus sur les documents.
- Le dossier présenté par la société Azur Bio Traitement ne permet pas d'affirmer que la faune, la flore et l'environnement soient préservés. Le rejet de boues, le risque d'explosion, l'impact tant au niveau de l'environnement que de la santé, et notamment des personnes fragiles tels que les enfants ne me semblent pas pris en compte à sa juste valeur au sein du dossier. Le risque est qualifié de faible tout au long du dossier sans vraiment avoir été évalué. Je n'ai pas vu de rapport effectué directement sur le terrain et de prise en compte de la spécificité de ce dernier.
- Un autre point sur lequel il me paraît important d'insister est le flux routier nécessairement accru dû à l'activité. Actuellement, le trafic sur les voies potentiellement empruntées par les camions est déjà saturé et les infrastructures routières ne me semblent pas en mesure d'absorber ce trafic supplémentaire en l'état.

- Quel seront l'impact et les risques avérés d'une telle installation qui utilise des produits chimiques, stocke du propane et produit du bio méthane qui n'a de bio que le nom ? Je n'ai pas trouvé de réelle réponse en explorant le dossier.
- Quel seront les effets quotidiens sur la santé des habitants de Saint Maximin ? Cet aspect n'est que très peu évalué il est pourtant selon moi un enjeu majeur.
- Les effluents vinicoles récoltés pour le fonctionnement d'une telle usine ne seront pas épargnés par l'usage de pesticide, or je n'ai remarqué à aucun moment la prise en compte de cette donnée. Quel est l'impact sur la production du bio méthane ? la dangerosité potentielle en fonction des différents polluants utilisés ?
- En cas de dysfonctionnement ou de surplus lors de la production de gaz une torche devrait prendre le relais. Outre l'aspect inesthétique d'une telle installation, quel impact sur l'environnement et la santé ?
- Quels contrôles seraient mis en œuvre pour une telle installation ? Il ne faut pas omettre qu'une telle installation serait un site classé et donc nécessitant une attention très particulière.

L'impact environnemental et les risques sur la santé des habitants non définis, les risques accrus d'une installation classée, les odeurs émanant d'une telle usine, le fonctionnement continu sur l'année mais également diurne et nocturne en période de vendange et la circulation de camions la nuit dégradera notablement la qualité de vie des habitants.

Je souhaite pour ma vie de famille et pour mon fils un environnement sécurisant et préservé. Je suis consciente qu'il est nécessaire de faire du retraitement de déchets, mais je suis contre le fait de créer ce genre d'unité de traitement à proximité directe d'une zone résidentielle, d'autant plus quand les risques ne sont pas clairement évalués.

Pour toutes ces raisons, je réitère **mon opposition au projet** de transformation de la distillerie en usine de retraitement des déchets vinicoles.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Cécile ORDY